

Le 27 juillet 2020

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le vingt-septième jour de juillet deux mille vingt à vingt heures à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Est aussi présente Mme Sylvie Vachon, directrice- générale et sec.-très.

Rés.2020-07-21

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 03- Renonciation à l'avis de convocation. **(R)**
- 04- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de voirie sur le rang de la Fourche Ouest – Phase 2. **(R)**
- 05- Levée de l'assemblée. **(R)**

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-07-22

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que conformément à l'article 157 du Code municipal, les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation qui doit être normalement donné pour pouvoir tenir une séance extraordinaire étant donné que tous les élus municipaux sont présents.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-07-23

AVIS DE MOTION : « PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE RANG DE LA FOURCHE OUEST – PHASE 2 »

AVIS DE MOTION est donné par Gilles Lacroix, conseiller qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance du 18 août 2020, le règlement 181-2020, ayant pour objet de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports du Québec dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement de infrastructures routières locales.**

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2020

Gilles Lacroix, conseiller dépose un projet de règlement qui consiste à .

Décréter un emprunt pour financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports du Québec dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement de infrastructures routières locales**, le conseil sera autorisé à dépenser la somme

de 421 121 \$ soit la subvention de 382 837 \$ plus 10% qui représentent les frais incidents et les intérêts. La Municipalité sera autorisée à emprunter ladite somme pour une période de 10 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.200-07-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 : 06 heures, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.